

Ville de Châteauneuf sur Charente

Membres en exercice: 23

Membres présents: 18

Suffrages exprimés: 23

République Française

Délibération N° 2019-03-2

Conseil Municipal du 31 Janvier 2019

DATE DE CONVOCATION : 25 JANVIER 2019

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE -B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGER - J.P. SIMON - K. GAI - M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU - G. MICHELY - E. GARNIER - N. ARILLA - E. RAMBEAU - S. HIBON-MINET - J.P. ZUCCHI -C. MESLIER - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU - F. SARDIN

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR : M. THINON-CLERC donne pouvoir à Karine GAI - P. ORMECHE donne pouvoir à Gaëlle MIGNON - P. FRÉON donne pouvoir à Jean-Pierre SIMON - Stéphanie LABROUSE donne pouvoir à Bernard LAFAYE - K. PERROIS donne pouvoir à J.P. ZUCCHI

CONSEILLER MUNICIPAL ABSENT: P. ORMÈCHE - P. FREON - S. LABROUSSE - M. THINON-CLERC - K. PERROIS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Emmanuel RAMBEAU

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA REGION POUR LE BATI DU BAIN DES DAMES.

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU sa délibération en date du 20 septembre 2017 n° 102-17 portant sur la demande du label « Pôle sport nature » auprès du Département et sur l'inscription d'un espace, site et itinéraire (ESI) au plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI)

VU sa délibération en date du 20 septembre 2017 n° 2017-97 portant approbation de l'enveloppe prévisionnelle des travaux, donnant mission à l'Agence technique départementale 16 pour la préparation et l'assistance au marché de maîtrise d'œuvre et autorisant le maire à lancer un marché de maîtrise d'œuvre

VU sa délibération n° 2018-12 du 21 février 2018 visée en sous-préfecture le 6 mars 2018 portant sur la demande d'une dotation au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux,

Vu sa délibération n° 2018-20 du 14 mars 2018 sollicitant le Département pour une aide financière

CONSIDÉRANT la volonté de la Commune d'aménager le site du Bain des Dames, lieu de loisirs - détente, baignade et promenade avec restauration saisonnière -

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en accessibilité les sanitaires publics actuels et le besoin d'apporter du confort d'usage

CONSIDÉRANT pour la restauration saisonnière d'offrir les conditions maximales de sécurité alimentaires le besoin d'un local de stockage, et d'un lieu de gardiennage pour la surveillance de nuit pendant la saison d'ouverture

CONSIDÉRANT l'étude pré opérationnelle fournie par l'Agence technique départementale portant le chiffrage prévisionnel de l'opération à 202 101 € HT (TTC 242 266 € TTC)

comprenant l'estimation des travaux, les prestations de service, les honoraires - Maître d'œuvre et missions de coordination et contrôle,

CONSIDÉRANT l'étude produite par l'Agence technique départementale pour la reconstruction sur une emprise au sol équivalente du bâtiment 1 et du bâtiment 2 pour respectivement le lieu de stockage et de gardiennage ainsi que pour les blocs sanitaires évaluée à 154 670 € HT pour les travaux.

CONSIDÉRANT l'estimatif des travaux établi par l'architecte, le cabinet PENAUD s'élevant à 177 000 € HT

CONSIDÉRANT la possibilité de présenter un dossier de financement auprès de la Région au titre de l'aménagement et gestion durables des plages

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **PAR 23 VOIX POUR** :

ADOpte l'estimation des travaux pour la reconstruction sur une emprise au sol équivalente du bâtiment 1 et du bâtiment 2 pour respectivement le lieu de stockage et de gardiennage ainsi que pour les blocs sanitaires évaluée à 177 000 € HT pour les travaux.

- ✓ **ÉTABLI** LE CALENDRIER DE TRAVAUX au cours de l'année 2018 et au premier trimestre 2019
- ✓ **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région
- ✓ **ADOpte** le plan de financement tel qu'il est présenté

		Montant subvention acquises
	DETR	34 924.00 €
	Conseil Départemental	14 000.00 €
Coût de l'opération	177 000 €	
		Montant subvention attendue
	REGION	35 400 €
Reste à charge Commune sur fonds propres et emprunt		96 666.00 €HT

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2019 de la ville

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE